

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

19/028/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE NATURE EN VILLE ECOCITOYENNETE - Convention de délégation de service public n°18/0628 pour la gestion et la co-animation de la ferme pédagogique du Collet des Comtes - 12ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°1.

19-33551-DECV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la convention de délégation de service public n°18/0628 pour la gestion et la co-animation de la ferme pédagogique du Collet des Comtes dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Par contrat n°18/0628, notifié le 26 juillet 2018 et entré en vigueur le 28 juillet 2018, la Ville de Marseille a délégué au groupement Joëlle et Céline Crochemore, la délégation de service public relative à la gestion et la co-animation de la ferme pédagogique du Collet des Comtes, située au 137, boulevard des Libérateurs (12<sup>ème</sup> arrondissement), pour une durée de trois ans et six mois. Cette convention a prévu sa cession ultérieure à une structure dédiée, une Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA), pour répondre au mieux aux exigences de la délégation de service public. Les caractéristiques juridiques et financières de cette structure, sur lesquelles s'est engagé le délégataire cédant sont définies à l'annexe 5 de la convention.

C'est dans ce contexte que le groupement délégataire – Joëlle et Céline Crochemore – a créé, à compter du 15 janvier 2019, la "SCEA Ferme Pédagogique du Collet des Comtes", dont le siège social est situé 137, boulevard des Libérateurs – 13012 Marseille, représentée par Mme Joëlle Crochemore.

Le délégataire cédant demeurera parfaitement et entièrement garant des engagements et des obligations de la SCEA pendant toute la durée de la délégation de service public.

De plus, était également prévue dans l'article 5 de la convention, la subdélégation par la SCEA à l'association "TIKA" des missions d'animation pour tous publics, hors animations scolaires. La SCEA délégataire sera, elle, chargée d'assurer le volet agricole et les animations scolaires.

La "SCEA Ferme Pédagogique du Collet des Comtes", et l'association "TIKA" ayant fourni l'ensemble des pièces justificatives requises liées à leur création, il vous est proposé d'approuver la cession du contrat de délégation de service public à la première et la subdélégation des missions d'animation hors animations scolaires à la seconde, à compter du 28 avril 2019.

Par ailleurs, il convient de rectifier une erreur matérielle concernant la délimitation et la superficie d'une parcelle de pâturage identifiée sous la dénomination « Terrain 3 » sur le plan annexé à la convention, dont la superficie est de 8 000 m<sup>2</sup> et non de 7 000 m<sup>2</sup>.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION N°18/0360/DDCV DU 25 JUIN 2018  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1**

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé au contrat de délégation de service public n°18/0628 pour la gestion et la co-animation de la ferme pédagogique du Collet des Comtes.

**ARTICLE 2**

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ledit avenant et tout document afférent à son exécution.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 28 mars 2019